**The Power of Payroll Deduction – Pay Allotment**

There seems to be no end to the advantages of the payroll deduction program, for the campaign and for the donor. It’s simple, painless and exceptionally effective.

**How Does It Work?** Simply ensure the donor enters the contribution amount on the gift form, checks the payroll deduction box, completes the “Payroll Identification” area, and provides mailing address and signature. The rest is automatic with payments from January to December in the following year.

\*\*\*For Military – a CF-77 must be completed to action pay allotment.

\*\*\*For Civilians – a PAR needs to be completed at the HRSS Self-Service Portal by the Base finance person

Payroll deductions are treated the same way in the payroll office as other employee deductions, such as unemployment insurance and pension contributions.

**How and When Should I Promote the Payroll Deduction Plan?** The best time to promote the advantages of payroll deduction is at your first meeting, when outlining the payment options listed on the gift form. Make payroll deduction the obvious choice from the start, and you will make your job a lot easier. Stress the advantages to the donor:

* Payroll deductions are easy on the budget, with small convenient installments throughout the year;
* Contributions are indicated on the T4 slip — no more lost or misplaced receipts;
* Consolidated giving. One form, once a year.

Keep in mind that people tend to be more generous when they realize their total contribution is spread over the whole year. Hence, payroll deduction is better for everyone:

* For donors, it is easier on the budget. Payments are in convenient instalments and the T4 means no more lost receipts at tax time.
* For Canvassers, payroll deduction means easy record keeping, less follow up and no handling of cash or personal cheques.

**Le Pouvoir Des Retenues À La Source – Délégation de Solde** Le programme des retenues à la source présente des avantages certains pour la campagne et le donateur. Elles sont simples et surtout très efficaces.

**Comment Fonctionnent-Elles?** Il faut tout simplement s’assurer que le donateur inscrive le montant de sa contribution sur le formulaire de don, coche la case des retenues à la source, remplisse le numéro de feuille de paye, inscrive son adresse postale et signe le formulaire. Les retenues se font ensuite automatiquement, de janvier à décembre l’année suivante.

**\*\*\***Pour les militaires - un CF-77 doit être rempli pour chaque don effectué via une allocation de paie et accompagner le formulaire d'engagement.

**\*\*\***Pour les civils - un PAR doit être rempli pour chaque don effectué par retenues salariales. Le PAR se trouve sur le portail libre-service du HRSS <https://hrportal-portailrh.ecms-sgce.prod.global.gc.ca/fr-US>  et est rempli par le responsable des finances de la base.

Le service de paye traite les retenues à la source de la même manière que les autres retenues de l’employé, notamment l’assurance-emploi et les cotisations de pension.

**Comment Et Quand Dois-Je-Faire La Promotion Des Retenues À La Source?**

Le meilleur moment de faire la promotion des retenues à la source est lorsque vous rencontrez un prospect pour la première fois et que vous expliquez les méthodes de paiement mentionnées sur le formulaire de don. Assurez-vous de démontrer qu’elles sont vraiment la méthode de choix et que cela sera beaucoup plus facile. Soulignez les avantages suivants :

* les retenues à la source ont une incidence minime sur la planification budgétaire puisque les versements sont étalés sur une période d’un an.
* les contributions figurent sur le relevé T4, donc il n’est pas nécessaire de se soucier de reçus supplémentaires.
* la consolidation des dons : un formulaire, une fois par année.

Rappelez-vous que les gens ont tendance à être plus généreux lorsqu’ils réalisent que leur contribution totale est étalée sur une année entière. Les retenues à la source sont excellentes pour tout le monde.

* Pour les donateurs, elles ont peu d’impact sur le budget. Les paiements se font par versements et le don figure sur le relevé T4.
* Pour les solliciteurs, les retenues à la source facilitent les rapports et les suivis, et éliminent le comptant et les chèques personnels.